



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Agnès PANNIER-RUNACHER annonce la publication d'un guide rassemblant les dispositifs d'aide et d'accompagnement mobilisables par les entreprises industrielles pour la relance

Paris, le 11/09/2020
N°152

La crise économique liée à la Covid-19 touche particulièrement les entreprises industrielles. Ces entreprises sont au cœur de l'emploi sur l'ensemble du territoire et la crise a démontré l'importance de disposer d'un secteur productif fort.

Le Gouvernement mobilise ainsi des moyens sans précédent pour soutenir le secteur. La 3^{ème} loi de finances rectificative adoptée par le Parlement en juillet dernier permet ainsi de mettre en œuvre dès à présent près de 800 millions d'euros dès 2020 pour des dispositifs de soutien à l'industrie qui s'inscrivent dans les priorités de la relance. **Au total, sur la période 2020-2022, France Relance, présenté jeudi dernier par le Gouvernement, mobilisera près de 35 milliards d'euros en faveur de l'industrie.**

Pour aider les chefs d'entreprises industrielles à se saisir pleinement de ces dispositifs de soutien et d'accompagnement, **la Direction générale des Entreprises du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, publie aujourd'hui un guide rassemblant l'ensemble des mesures mobilisables par les TPE, PME et les ETI industrielles pour les soutenir dans la reprise de leur activité.** Ces dispositifs sont ceux déployés par l'État et ses opérateurs et sont complémentaires de ceux mis en place par les collectivités et les chambres de commerce et d'industrie.

Ce guide, qui sera régulièrement actualisé, vise à répondre aux préoccupations concrètes des chefs d'entreprises et couvre notamment les dispositifs mobilisables en matière d'aide au financement, de transition numérique et écologique, de soutien à l'innovation, de développement de nouvelles productions en France, de développement à l'export, de conseil, etc. Nous avons proposé aux Régions de France de travailler ensemble à une version consolidant, dans chacune des régions, les dispositifs nationaux et régionaux spécifiques à chaque région. Ces guides seront publiés au fil de l'eau.

Afin de renforcer l'information des entreprises sur ces dispositifs, les services de l'État en région (Direccte) et le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) contacteront directement près de 30 000 entreprises, ETI industrielles et PMI, afin de leur présenter ces dispositifs.

Pour **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie : « Avec *France Relance* et l'ensemble des mesures en faveur des entreprises industrielles de toutes tailles, nous disposons aujourd'hui d'un dispositif inédit au service des entreprises pour les aider à passer le cap de la crise et à être demain plus compétitives. Mais pour que ces outils prennent toute leur ampleur, il est nécessaire que les entreprises se l'approprient. Pour les y aider et aller au-devant de leurs besoins, nous publions aujourd'hui ce guide qui détaille notamment les dispositifs de France Relance et nous agissons activement et localement auprès des entreprises. Ensemble, faisons de la relance un succès pour notre industrie ! ».

Pour **Pierre Goguet**, président de CCI France : « En faisant le choix de la compétitivité, de l'innovation, de l'écologie, du numérique et de l'attractivité de la France, le plan de relance peut permettre à toutes nos entreprises industrielles de croire en l'avenir. Le réseau des Chambres de commerce et d'industrie, fort de son maillage dans tous les territoires, lance aujourd'hui une campagne massive de 29 000 appels sortants afin de faire connaître les mesures de relance de l'industrie mises en place par l'État, et d'orienter les chefs d'entreprise vers un accompagnement adapté et pertinent. Les CCI s'engagent ainsi à informer et à accompagner les petites et moyennes entreprises industrielles à réussir la relance de leur activité ».

Pour consulter et télécharger le guide : <https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/politique-industrielle/dispositifs-entreprises-industrielles.pdf>

Contacts presse :

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher
presse@industrie.gouv.fr

139, rue de Bercy
75012 Paris

CCI France
Françoise Fraysse
T.01.44.45.37.16 – 06.79.94.59.90.
f.fraysse@ccifrance